

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Je soussigné, Monsieur Stéphane BONNAUD, Directeur des Relations Sociales certifie que :

Madame Graziella ZONNEKYND est entrée à notre service le 11 février 1991 et qu'elle ne fera plus partie du personnel et sera libre de tout engagement à compter du 2 septembre 2014 au soir.

Madame Graziella ZONNEKYND a exercé dans notre entreprise les fonctions de :

- de Contrôleur Service Technique du 11 février 1991 au 31 août 1994,
- d'Assistant Gestion Opération du 1^{er} septembre 1994 au 31 mars 2001,
- d'Assistante Administrative du 1^{er} avril 2001 au 30 octobre 2004,
- de Responsable Administration du 1^{er} novembre 2004 au 2 septembre 2014.

Les droits acquis par Madame Graziella ZONNEKYND au titre du DIF, s'élève à 126 heures soit un montant de 1152.90 euros. Le versement des sommes correspondant à la valorisation de la portabilité du DIF (si décision du salarié pendant la période de chômage) pourra être demandé auprès de :

FORCO
251 Boulevard PEREIRE
75852 PARIS cédex 17

- En application de l'article L. 911-8 du code de la sécurité sociale, Madame Graziella ZONNEKYND bénéficie, le cas échéant, de la portabilité de la couverture des risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité (Garanties « frais de santé »).

Fait en application de l'article L.1234-19 du Code du travail pour servir et valoir ce que de droit

A La Plaine Saint-Denis, le 2 septembre 2014,


P.O. G. RAUX

Stéphane BONNAUD
Directeur des Relations Sociales